



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 76899

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la nécessité de développer le tri sélectif des déchets, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le tri sélectif des déchets au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a engagé un certain nombre d'actions en matière de tri sélectif des déchets. La collecte sélective des papiers de bureau en constitue la priorité, puisque ce sont les principaux déchets produits par les administrations. Toutefois, les services déconcentrés et les établissements du ministère produisent d'autres types de déchets, liés par exemple à l'entretien des locaux et des espaces verts ou encore au parc informatique. Concernant l'administration centrale, une expérimentation de collecte sélective des papiers de bureau est actuellement menée dans une partie du bâtiment et devrait être étendue à l'ensemble. Concernant les services déconcentrés et les établissements publics du ministère, une enquête menée en 2004 a permis d'établir que 56 % d'entre eux pratiquaient un tri sélectif des déchets, à des degrés divers. Il a été observé que le faible volume de déchets produit constitue parfois un frein à leur recyclage. Afin que le tri sélectif des déchets devienne une pratique courante des services, des objectifs chiffrés leur ont été fixés par voie d'instruction à l'automne 2005. Ainsi, il leur est demandé de maîtriser leur production de déchets et de porter une attention particulière à leur valorisation au sein de filières de recyclage appropriées. Dans ce but, un guide méthodologique d'aide à la mise en place d'actions écoresponsables a été envoyé aux services déconcentrés et aux établissements publics du ministère à l'automne 2005. Cet outil leur fournit les informations leur permettant de développer, en particulier, le tri sélectif des déchets en intégrant leurs contraintes. Le ministère s'est par ailleurs engagé à mener un suivi régulier des avancées constatées dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76899

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10117

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1638